



## Commissions congés bonifiés

*Force Ouvrière justice* demande au Directeur du centre pénitentiaire de Fresnes, l'ouverture d'une commission dite « ad hoc » concernant les congés bonifiés.

*Le régime des congés bonifiés a été profondément modifié par la publication du décret n°2020-851 du 2 juillet 2020 portant réforme du congé bonifié dans la fonction publique.*

*Ainsi, les agents éligibles aux congés bonifiés peuvent désormais partir tous les deux ans, pour une durée maximum de 31 jours consécutifs.*

*Force Ouvrière Justice*, interpelle donc la Direction de Fresnes afin que l'on puisse discuter de la possibilité à participer aux avis émis sur les dates des congés bonifiés.

*En effet, cette commission dite « ad hoc » permettrait une concertation plus large, en toute transparence et ne laisserais pas l'administration seule juge sur l'examen des demandes de congés bonifiés notamment sur les périodes considérées.*

*Les représentants syndicaux doivent être en mesure de formuler des propositions, des revendications ou des réclamations.*

*Force Ouvrière Justice* restera une force de proposition incontournable pour l'amélioration des conditions de vie et de sécurité des personnels.

*Le bureau local*

Adresse du Bureau local : 1 allée des Thuyas 94261 Fresnes

Mail : [cpfresnes@fojustice.fr](mailto:cpfresnes@fojustice.fr)

Tel : 0188286220

SLP FO Justice Fresnes

Le 28 Février 2023

